

PROJET PROCES VERBAL

Groupe de Discussion conjointe CC EOS/NSAC sur les aspects sociaux

Réunion virtuelle via Zoom

15 février 2022

Participants

Nom	Organisation
Peter Breckling	Deutscher Fischerei Verband
Dr Iliana Christodoulou-Varotsi	Lloyd's Maritime Academy
David Curtis	EAA
Bruno Dachicourt	ETF
Tracey Floyd	Skippers Mate
Gerald Hussenot	Blue Fish
Mo Mathies	NWWAC Secretariat
Norah Parke	KFO
Tamara Talevska	NSAC Secretariat
Matilde Vallerani	NWWAC Secretariat
Jasmine Vlietinck	Rederscentrale
Johnny Woodlock	ISS

1. Bienvenue

Le président Bruno Dachicourt souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion. Des excuses ont été reçues par Kenn Skau Fischer avant la réunion. L'ordre du jour est adopté tel que rédigé et le procès-verbal de la dernière réunion (11 janvier 2022) est approuvé.

2. Sécurité et aspects sociaux de la pêche commerciale : un aperçu du régime juridique international et européen applicable - Dr Iliana Christodoulou-Varotsi

La Dr Iliana Christodoulou-Varotsi a remercié le groupe pour l'invitation et s'est présentée comme consultante chypriote grecque, juriste et formatrice industrielle basée à Athènes. Son expérience se situe principalement dans le droit maritime, mais elle s'est interfacée avec l'industrie de la pêche entre autres à l'occasion de travaux de rédaction de lois pour un grand pays maritime et dans son métier de formatrice, ainsi qu'en observant les évolutions autour de l'industrie de la pêche en vue de l'entrée en vigueur prévue de l'accord du Cap. "J'espère que mon exposition à l'industrie de la pêche sera bénéfique pour cette discussion."

Dans sa présentation, la Dr Christodoulou-Varotsi vise à réfléchir à la situation actuelle concernant la sécurité et les aspects sociaux de l'industrie de la pêche en vue d'actions/initiatives futures, afin d'identifier ce qui devrait être prioritaire, ce qui est faisable et quelle est la meilleure façon aller de l'avant ?

La Dr Christodoulou-Varotsi a identifié une résolution intéressante du PE du 16 septembre 2021, comprenant un aperçu des préoccupations actuelles concernant l'industrie de la pêche : la résolution sur les pêcheurs pour l'avenir, qui pourrait être un document important à examiner pour ce groupe de réflexion.

« Rappelle que les conditions de travail et de vie à bord ne peuvent être dissociées des conditions de sécurité ; estime que de bonnes conditions de travail et de vie à bord des navires et leur modernisation appropriée améliorent les conditions de sécurité dans lesquelles se déroulent les opérations de pêche, de même que le temps de repos des pêcheurs, avec des implications directes pour leur sécurité, étant donné qu'un pourcentage important d'accidents et les incidents sur les navires de pêche continuent d'être liés à l'erreur humaine, qu'elle soit causée par un manque de connaissances ou de formation ou par la fatigue ».

Ce qui précède établit clairement un lien entre les conditions de travail et de vie et la sécurité dans la pêche et montre également la perspective adoptée en ce qui concerne les conditions de vie et de travail des pêcheurs.

"Les flottes européennes répondent aux normes les plus élevées au monde en termes de sécurité, de conditions de travail, d'emplois qualifiés, de protection de l'environnement et de la biodiversité, et de minimisation de leur empreinte environnementale"

Défis pour le secteur de la pêche :

- La pêche commerciale constituant l'un des métiers les plus dangereux
- Minimum 24 000 décès par an sur les navires de pêche commerciale
- La pêche illégale, non déclarée et non réglementée menace la durabilité et le bien-être des populations
- Faibles niveaux de ratification des instruments de l'OMI ayant un impact sur la sécurité et le bien-être
- Pêcheurs couverts par des régimes fragmentés qui ne s'interphasent pas en douceur
- Les conditions de travail doivent être améliorées
- Les enjeux du renouvellement générationnel
- Égalité des genres
- Une meilleure formation

S'appuyant sur des traités antérieurs qui n'avaient pas été en vigueur, l'accord de l'OMI du Cap a été adopté en 2012 et comprend des normes de sécurité pour les navires de pêche de 24 mètres de long et plus. Son entrée en vigueur nécessite 22 ratifications plus des exigences de tonnage. La Dr Christodoulou-Varotsi a déclaré qu'il était susceptible d'entrer en vigueur dans un proche avenir bien qu'il n'ait pas encore été ratifié par le nombre requis d'États (situation actuelle : 16 États avec 5,57 % du tonnage mondial). "Tant que cela n'a pas été ratifié et n'est pas entré en vigueur, il n'y a pas de règles de sécurité mondiales obligatoires pour les navires de pêche."

Les chiffres STCW-F ne suggèrent pas que cette convention, effective depuis le 29 septembre 2012, soit mise en œuvre au niveau mondial. Elle a été ratifiée par 33 États représentant 8,64 % du tonnage mondial et définit les exigences minimales en matière de certification et de formation pour le personnel des navires de pêche.

L'OIT 188 a été adoptée en 2007 en tenant compte de la nécessité de réviser la précédente convention de l'OIT sur les pêcheurs. Il est entré en vigueur au niveau international le 16 novembre 2017 et a été ratifié par 20 États à ce jour. Initialement, la convention s'applique à tous les pêcheurs et à tous les navires de pêche engagés dans des opérations de pêche commerciale avec une protection prévue dans la convention pour les pêcheurs travaillant sur des navires de 24 mètres et plus, bien qu'après consultation, les États membres puissent étendre cette protection en tout ou en partie aux pêcheurs travaillant sur des navires plus petits. La Dr Christodoulou-Varotsi a estimé qu'il

était important de placer cet instrument dans un contexte plus large et que "les comparaisons avec l'industrie du transport maritime peuvent aider à comprendre et à identifier les défis pour l'industrie de la pêche".

La directive 2017/159 du Conseil met en œuvre l'accord concernant la mise en œuvre de la convention de l'OIT sur le travail dans la pêche, conclu le 21 mai 2012 entre la Cogeca, l'ETF et Europêche. Ses objectifs comprennent l'amélioration des conditions de vie et de travail et la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs du secteur de la pêche maritime. L'État membre peut adopter des dispositions plus favorables (normes minimales dans la directive et l'accord) et doit déterminer les sanctions. Ils sont tenus de répondre aux objectifs de la directive et sont appelés à ratifier la C 188 de l'OIT. Conformément au système juridique, les directives doivent être harmonisées et introduites dans la législation nationale. Tant que les États membres ne les ont pas transposées dans leurs systèmes, les objectifs des directives ne sont pas atteints, ce qui rend important de s'enquérir et d'identifier le degré de mise en œuvre dans chaque État membre.

La résolution du PE de septembre 2021 définit ce qui est nécessaire pour attirer une nouvelle génération de travailleurs dans l'industrie de la pêche et pour créer des emplois dans les communautés côtières :

- Meilleure information et profilage de la population active dans le secteur de la pêche
- De meilleures conditions de travail et de vie à bord pour améliorer la sécurité
- Améliorer la formation et veiller à ce que la formation soit reconnue au niveau de l'UE
- Assurer l'égalité des sexes dans l'accès et l'emploi dans ce secteur
- Promouvoir l'activité professionnelle de la pêche et le renouvellement générationnel

La résolution « invite la Commission et les États membres à soutenir les efforts visant à promouvoir le dialogue social entre les parties, concernant notamment : (a) la formation des jeunes entrepreneurs dans le secteur de la pêche ; (b) mise à jour professionnelle et développement des compétences pour une pêche durable ; (c) la sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche ; d) sécurité et protection de la vie humaine en mer; e) la santé et la sécurité à bord des travailleurs ».

L'avis du Comité économique et social européen du 25 septembre 2019 sur la dimension sociale de la pêche recommande, entre autres, l'intégration de l'IMO STCW-F dans le droit de l'UE via une directive. Il appelle les États membres à ratifier la C188 de l'OIT et leur rappelle l'importance de la transposition de la directive 2017/159. Il suggère également d'adopter une directive sur le contrôle et l'exécution.

La Dr Christodoulou-Varotsi a clôturé sa présentation en demandant « Que faut-il prioriser actuellement ? Qu'est-ce qui serait significatif et réaliste pour l'industrie de la pêche de l'UE ? »

Peter Breckling a observé qu'un véritable niveau de concurrence n'a pas encore été atteint dans l'UE, pas même en mer du Nord, en ce qui concerne la sécurité à bord et surtout le nombre et le taux d'incidents. Son organisation observe également qu'il existe différents systèmes de sécurité sociale dans l'UE ayant reçu des données sur les accidents dans la pêche pendant 20 ans qui identifient clairement la pêche comme une profession à haut risque. Une évolution intéressante a eu lieu au Danemark, qui, en tant que pays, a fait de très bons progrès pour réduire le nombre d'accidents en dessous de la moyenne de toutes les professions normales au DK. Les deux éléments clés de ce développement sont la construction de nouveaux navires aux normes de sécurité élevées et des analyses de risques menées à bord de chaque navire pour réduire le nombre d'accidents. Cela pourrait être une priorité que le groupe de discussion devrait mettre de l'avant. Il a demandé si la Dr Christodoulou-Varotsi pourrait voir cela comme un exemple de meilleure pratique pour l'ensemble de l'UE, et si elle avait des statistiques concernant la survenue d'accidents ? Breckling a également souligné qu'il estimait qu'il n'y avait pas

de règles du jeu équitables en ce qui concerne le financement pour améliorer la sécurité des navires. Alors que dans un pays, un financement était disponible pour cela, par exemple en Belgique, d'autres pays, comme l'Allemagne, ont laissé les propriétaires supporter le coût des dispositifs de sécurité sur les nouvelles constructions.

La Dr Christodoulou-Varotsi a répondu que la diffusion des bonnes pratiques est un outil très puissant car « il ne fait aucun doute que des problèmes similaires existent dans d'autres pays et qu'un échange d'informations et de bonnes pratiques est vital ». En ce qui concerne les statistiques, elle a identifié que la résolution du Parlement européen mentionnée dans sa présentation est le document le plus récent, daté de 2021, bien que des informations supplémentaires puissent être disponibles en ligne lors de la réunion de l'OMI à Torremolinos. La discussion concernant le financement et les subventions de l'État pour améliorer la sécurité est difficile, et des conditions inéquitables peuvent accroître les désavantages concurrentiels. Néanmoins, de la même manière que des régimes de tonnage favorables existent dans la navigation commerciale, les AC pourraient explorer un dialogue avec l'UE sur la structuration de ce sujet qui semble manquer d'uniformité. "Je suggère un dialogue avec la CE pour assurer l'égalité de traitement de la même manière que nous avons des régimes favorables dans la navigation commerciale." Cependant, une situation où les secteurs deviennent dépendants de l'argent provenant des institutions doit être évitée. Elle a également convenu que « nous sommes loin d'avoir les meilleures conditions possibles pour assurer une pêche commerciale sûre au niveau de l'UE », mais que l'élément juridique est important. Tant que les conventions et instruments importants ne seront pas largement mis en œuvre, la sécurité restera un sujet de préoccupation. En ce qui concerne la sécurité sociale, même pour les secteurs basés à terre, aucune harmonisation de la sécurité sociale n'existe au niveau de l'UE, chaque État membre étant libre de façonner ses régimes. L'UE permet à ces systèmes de sécurité sociale de communiquer afin d'éviter une lacune dans la protection des personnes concernées, en particulier les travailleurs migrants qui se déplacent à l'intérieur de l'UE. Elle s'est demandé si ces mécanismes étaient suffisamment flexibles et efficaces compte tenu de la bureaucratie nécessaire.

Gérald Hussenot a trouvé intéressant de voir dans quelle mesure les conventions ont été appliquées et d'avoir un aperçu de leur ratification. Il a souligné l'incohérence dans la politique de l'UE où une directive est en place que tous les États membres sont censés mettre en œuvre, mais en même temps, lorsqu'il s'agit de discussions en cours à l'OMC à Genève, la position de l'UE a l'effet inverse. Il s'interroge sur l'amélioration et la modernisation des navires de pêche, qu'en est-il de la montée en gamme ? Le secteur veut attirer les jeunes générations, mais aucun instrument public ne peut améliorer la situation.

La Dr Christodoulou-Varotsi a identifié que la directive de l'UE transpose certains aspects de la C188 de l'OIT dans la législation de l'UE, bien que l'étendue de la mise en œuvre qualitative ne soit pas facile à évaluer. Il est important de noter qu'après l'introduction de la directive dans les systèmes nationaux et la garantie qu'elle fonctionne avec le reste des instruments législatifs nationaux, un mécanisme d'application est nécessaire. Elle a souligné qu'il y a une marge d'amélioration entre les acteurs et les actions et les différentes instances qui sont censées se soutenir mutuellement - OIT, UE, OMI - et qu'en effet des lacunes concernant les normes de construction et de sécurité, y compris les nouveaux navires, persistent. Elle a estimé que l'agenda moderne (renouvellement des générations, égalité des sexes, meilleure formation, durabilité) comprend des questions très importantes et qu'il reste actuellement plus de questions que de réponses.

Le président a fait remarquer qu'il existe en France des études et des statistiques sur les accidents dans le secteur de la pêche. Cependant, il a identifié un problème de communication entre l'observatoire au niveau de l'UE pour recueillir des statistiques de tous les États membres et tirer des conclusions. La formation des gens de mer dispensée par d'autres États membres est reconnue en France.

La Dr Christodoulou-Varotsi a informé le groupe de l'aperçu annuel de l'EMSA sur les accidents et incidents de mer 2021 ([lien](#)) qui a identifié que l'indicateur d'occurrence des navires de pêche continuait d'augmenter. Cela pourrait être une ressource supplémentaire pour le FG.

3. Finalisation Projet de Termes de Référence

Mo Mathies a fait circuler le mandat mis à jour, y compris les changements dont le FG avait discuté la dernière fois.

David Curtis s'est excusé d'avoir manqué la dernière réunion mais estime avoir signalé que la pêche récréative n'est pas vraiment représentée dans le document. Il a identifié la nécessité de cela, car sinon il semble y avoir une hypothèse implicite selon laquelle ce travail ne concerne que la pêche commerciale, bien que la pêche récréative soit un acteur majeur de nos pêcheries. "La plupart des questions dont nous discutons actuellement dans le contexte de la pêche commerciale s'appliquent également à la pêche récréative", et la pêche récréative ne doit pas être négligée en termes d'aspects sociaux.

Mathies a identifié que tous les commentaires faits par Curtis lors des discussions précédentes avaient été inclus dans la nouvelle ébauche et a invité Curtis et tous les autres membres à envoyer leurs suggestions pour examen par les membres du FG avant la prochaine réunion.

Norah Parke a suggéré de supprimer « conflit » et d'utiliser « manque de coopération » (page 2, contexte). Elle a également suggéré qu'à l'appui de l'objectif un, le livret du guide de santé BIM pourrait être utilisé comme guide publié le 22 mars 2019 (<https://bim.ie/publications/fisheries/>). Johnny Woodlock a soutenu cette proposition

ACTION : Les membres doivent examiner le projet de mandat et soumettre tous les commentaires sur les suggestions au secrétariat du CC EOS.

4. Examen et discussion du questionnaire

Curtis a identifié que le questionnaire est uniquement axé sur la pêche commerciale et pourtant, il y a aussi des personnes employées dans le secteur récréatif, des modifications sont donc nécessaires.

Mathies a expliqué que le projet actuel a été développé à partir de l'enquête BIM réalisée en Irlande. Comme convenu lors de la dernière réunion, Norah Parke (KFO) et le secrétariat du CC EOS se sont rencontrés pour élaborer une nouvelle version afin d'atteindre l'objectif du FG de recueillir les opinions des gens sur les obstacles à l'emploi dans le secteur de la pêche, à distribuer à tous les membres du CC EOS et du NSAC. La possibilité de le faire sous forme d'enquête en ligne devrait être explorée.

Le président a estimé que l'équipe avait fait du bon travail en résumant le questionnaire BIM et en faisant ce projet pas trop long. Il a convenu que la pêche récréative n'était peut-être pas suffisamment couverte et attend avec impatience la suggestion de David. Selon lui, un autre avantage est que le questionnaire s'adresse à tous les pêcheurs, quel que soit le pays dans lequel ils se trouvent, et qu'ils pourraient s'identifier aux questions. Il a convenu que l'utilisation du singe d'enquête est certainement une possibilité. "En tant que président et également en tant que délégué syndical en France, je souhaite m'assurer qu'un maximum de personnes aient la possibilité de répondre pour avoir une enquête solide."

Mathies demande aux membres dans quel nombre de langues le questionnaire doit être disponible et s'il doit être envoyé uniquement aux OP ou également aux pêcheurs pour des réponses directes.

Parke a estimé que pour une organisation telle que la KFO, il ne serait pas difficile de faire en sorte que chaque membre de l'organisation remplisse ce formulaire, mais cela pourrait être plus difficile pour d'autres OP. Elle s'est également demandée si le groupe devrait rechercher la contribution de pêcheurs non affiliés.

Tracey Floyd a déclaré qu'elle estimait qu'il serait très important d'avoir l'opinion des pêcheurs et de l'équipage. Bien que cela ne soit pas facile à réaliser dans tous les États membres, cela pourrait être assez facile en Irlande.

Hussenot a déclaré qu'à son avis, si les membres du CA remplissaient le sondage, celui-ci serait assez complet puisque les organisations membres du CA représentent tout le monde.

Selon Jasmine Vlietinck, l'avantage pour la Rederscentrale est qu'elle est la seule OP en Belgique représentant tous les armateurs, cependant, elle n'a pas de contact direct avec les pêcheurs. Ahe n'était pas sûr que la Rederscentrale recevrait directement de nombreuses contributions des pêcheurs, mais qu'une autre association belge pourrait être en mesure d'aider.

Breckling a averti que si l'intérêt de l'UE pour les navires à petite échelle est pris en compte, il existe de nombreux armateurs qui sont des employeurs mais n'ont pas d'employés, ce qui pourrait rendre difficile la réponse à l'enquête. Les choses pourraient se compliquer encore davantage car certains de ces « occupants propriétaires de navires » sont pour des raisons fiscales employés par leurs épouses. Une définition des employés, des employeurs devrait être incluse ainsi que du groupe dans son ensemble. La plupart des organisations en Allemagne sont des organisations d'armateurs et les employés ne peuvent pas être organisés en syndicats, à l'exception de ceux impliqués dans la pêche hauturière. Il estime que l'emploi de travailleurs étrangers doit également être pris en compte.

ACTION : Tous les membres doivent examiner l'ébauche actuelle du questionnaire et envoyer leurs commentaires et suggestions au secrétariat du CC EOS.

5. Prochaines étapes

La date de la prochaine réunion sera convenue via un sondage Doodle.

6. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par le Président

1	Les membres doivent examiner le projet de mandat et soumettre tous les commentaires sur les suggestions au secrétariat du CC EOS.
2	Tous les membres doivent examiner l'ébauche actuelle du questionnaire et envoyer leurs commentaires et suggestions au secrétariat du CC EOS.
3	Le secrétariat du CC EOS créera Doodle pour la prochaine réunion